



FICHE ACTION 2

Le Volontariat Éducatif (VER)

Domaines : Éducation, Solidarité, Engagement de la Jeunesse

Nom de l'action : Volontariat éducatif dans les établissements scolaires de Dijon Métropole

Objectifs de l'action :

- Lutter contre les inégalités éducatives
- Améliorer le climat scolaire
- Faire du lien entre les établissements scolaires, les familles et le territoire
- Proposer des terrains d'engagement aux jeunes

Moyens de l'action :

Moyens humains :

- 1 ETP
- 11 volontaires en Service Civique
- Plus de 400 bénévoles étudiant · e · s

Moyens matériels et logistiques

- Mise à disposition d'un local, 37 rue des Grands Champs, par la Ville de Dijon

Moyens financiers (autres aides publiques ou privées) :

Ville de Dijon, Rectorat, ASP, Ville de Chenôve, Dijon Métropole et État (via Fonjep)

Déroulement de l'action (dates, périodicité, lieux ...) :

Description de l'action :

- L'AFEV fonde sa démarche sur l'accompagnement des politiques publiques de lutte contre les exclusions, en proposant, entre autres, un **terrain d'engagement pour les 16-25 ans par le biais du volontariat en Service Civique**. Cet engagement aux côtés de l'AFEV, sur des **durées de 6-7 ou 9 mois**, est l'opportunité de vivre une nouvelle expérience, de découvrir le milieu socio-éducatif de l'intérieur et bien sûr d'acquérir de nouvelles compétences. Les volontaires sont formés tout au long de leur engagement et accompagnés individuellement dans la définition de leur projet

d'avenir.

Ces volontaires sont accueillis, en binôme, 12 heures par semaine dans un établissement scolaire, en classe UPE2A, auprès des élèves allophones. Ils sont en résidence dans **10 établissements scolaires** : 8 collèges, 1 école maternelle et 1 école élémentaire, sur les villes de Dijon et de Chenôve, principalement en REP + ou en quartier politique de la ville.

Parce que les inégalités éducatives peuvent relever de la barrière linguistique, l'axe principal d'action, qu'il s'agisse des écoles ou des collèges, est le soutien au dispositif UPE2A et donc envers un public spécifique : les élèves allophones arrivant.

Cette action en collectif permet d'avoir un relais direct auprès des écoles, collèges et familles et de renforcer le lien famille-école des enfants accompagnés dans le cadre de l'action de mentorat. Au cœur des familles via le mentorat, au sein des établissements scolaires par l'intervention des volontaires en service civique et implantée sur le campus, l'AFEV aborde simultanément les dimensions plurielles des inégalités éducatives.

- En parallèle et pour moitié du temps de leur contrat hebdomadaire, les volontaires en Service Civique mobilisent, accompagnent et suivent les bénévoles étudiants tout au long de leur engagement à l'AFEV. Ils établissent un suivi mensuel des accompagnements individuels qui est ensuite transmis aux partenaires. Ils sont également chargés d'animer le réseau des bénévoles et de proposer et de construire des sorties collectives pour les familles et bénévoles.

Dates ou périodes de l'action

L'action se déroule sur la période scolaire.

À la Toussaint, les volontaires en Service civique sont accueillis, formés sur leur double mission d'accompagnement de bénévoles et d'intervention dans un établissement scolaire.

Une première rencontre a lieu avec la direction de l'établissement d'accueil. Les volontaires visitent l'établissement et sont présentés à l'équipe. Ils intègrent en général les établissements courant du mois de novembre. Des échanges et des rencontres ont lieu régulièrement avec l'équipe pédagogique pour faire le point sur l'évolution des jeunes au sein des établissements. À la fin de l'année scolaire, des bilans sont faits avec les volontaires et les établissements scolaires. Est programmé également à cette période un Comité de Pilotage avec les partenaires.

Lieu(x) de déroulement de l'action

Les établissements partenaires de l'action sont des établissements accueillant des classes UPE2A. Ils sont principalement situés dans les quartiers politiques de la ville de Dijon (Grésilles, Fontaine D'Ouche) et de Chenôve (Le Mail) mais pas seulement.

Publics visés (tranches d'âges, sexes, origines géographiques...) :

- Les jeunes en service civique de 17 à 25 ans
- Les écoliers et collégiens des établissements partenaires

Tarifs pratiqués : Aucun

Partenaires :

Partenaires financiers : Ville de Dijon, Rectorat, Ville de Chenôve, Dijon Métropole, État (via Fonjep), ASP (Service civique)

Deux écoles partenaires :

École maternelle Champollion, Dijon
École élémentaire Lamartine, Dijon

Huit collèges partenaires :

Collège Clos de Pouilly, Dijon
Collège Jean-Philippe Rameau, Dijon
Collège Gaston Roupnel, Dijon
Collège Edouard Herriot, Chenôve
Collège Le Chapitre, Chenôve
Collège Les Lentillères, Dijon
Collège Marcel Pardé, Dijon
Collège Montchapet, Dijon

Critères d'évaluation :

Critères quantitatifs :

- nombre de jeunes engagés dans le volontariat en Service Civique
- profils des jeunes engagés / durée de leur mission
- nombre et types d'établissements partenaires
- nombre et types d'actions menées dans les établissements scolaires
- profil des écoliers et collégiens bénéficiaires des actions

Critères qualitatifs :

Ils sont principalement issus des **rencontres faites entre les équipes éducatives, le binôme de**

volontaires et l'AFEV durant l'année scolaire et lors d'un bilan de fin d'année.

Par ailleurs, **des bilans sont faits avec tous les partenaires** (Rectorat, Ville etc.) régulièrement en individuel, mais aussi lors d'un COPIL annuel.

En parallèle, un **"baromètre des engagés"**, questionnaire transmis aux engagés à la fin de l'année, permet de connaître la perception de leur engagement, l'accompagnement de l'AFEV et ce qu'ils en ont retiré.

Budget prévisionnel annuel de l'action : 57 675 € pour 2025, 57 631 € pour 2026 et 57 781 € pour 2027

Année	Répartition financière des partenaires		TOTAL
	Dijon Métropole (Contrat de Ville)	Ville de Dijon (Droit commun)	
2025	4 000 €	15 000 €	19 000 €
2026	4 000 €	15 000 €	19 000 €
2027	4 000 €	15 000 €	19 000 €

BUDGET PRÉVISIONNEL VER 2024-2025			
CHARGES	VER	PRODUITS	BP
60 – Achat	813	70 – Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	0
		Vente	
Achats matières et fournitures	780	Prestations de service	
Autres fournitures	33		
61 - Services extérieurs	2,206	74- Subventions d'exploitation	57 675
Locations	2,076	Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
Entretien et réparation	25	- Ministères	
Assurance	105	- Rectorat de Dijon	12 000 €
Documentation	0	Région(s) :	
		Département(s) :	
62 - Autres services extérieurs	2,680	Dijon Métropole	4 000 €
Rémunérations, intermédiaires et honoraires	1,579	Ville de Dijon	15 000 €
Publicité, publication	93	Ville de Chenôve	3 577 €
Déplacements, missions	707	- CAF	
Services bancaires, autres	301	- Autres organismes	
63 - Impôts et taxes	0	Fonds européens	
Impôts et taxes sur rémunération		L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	12 860 €
Autres impôts et taxes		Autres établissements publics	
64- Charges de personnel	50,281	Aides privées	
Rémunération des personnels	29,634	-	
Charges sociales	12,701	Autres - Fonds propres	10 238 €
Autres charges de personnel	7,946		
65- Autres charges de gestion courante	1,668	75 - Autres produits de gestion courante	0
Frais de gestion	1,668	Dont cotisations, dons manuels ou legs	
66- Charges financières	27	76 - Produits financiers	
67- Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68- Dotation aux amortissements	0	78 – Reprises sur amortissements et provisions	
Différence Excédentaire		Différence Déficitaire	
TOTAL I	57 675	TOTAL I	57 675